Bureau de la Nouvelle-Orléans.
Imprimerie: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 1er MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Delbear) No 266 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise sans dérangement par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de thème. Leçons particulières. Heures 12 midi et soir. Le matin 8 à 10 heures du soir. 9 avril—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Samuel Cas y.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,489—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robert Casey, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
30 avril 30—mai 4 9 Greffier.

Succession de Jesse K. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,094—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary E. Bell, exécutrice testamentaire de J. H. Mentz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 avril—22 26—mai 1 Greffier.

Succession de John Boniface.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,844—Division D—Attendu que John Boniface, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Boniface, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 avril—22 26—1er mai Greffier.

Succession de Michel Kauffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,062—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Perry, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
27avril—27—mai 1 Greffier.

Succession de Alexander Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,718—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph A. Shakespeare et Alexander E. Finlay, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 avril—26 30—mai 5

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,276—Division D—Rochester & Hodgson contre créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Rochester & Hodgson et de John J. Roche et Joseph C. Hodgson, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue prévalant Henry P. Dyer, notaire à son bureau, dans la bâtisse Morris, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 5me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de disposer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'être un avis de voter sur la demande de la décharge des pétitionnaires et sur toutes autres matières qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1890.
Signé: H. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. O. RANKIN Député Greffier.
1er avril—1 15 30

May & Vaught vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,933—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Owen Kiely, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
24 avril—24 27—3 mai Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George Eliot vs. succession de Jos. Rivet, No 29,243, Division D—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de pétitionnaire George Eliot soit convoquée et tenue devant W. Morgan Gray, notaire, en ville, le MERCREDI, 28me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but de voir de voter sur demande pour un répit de un, deux et trois ans, sans hypothèque, à compter à la date de l'homologation, et que le but, en soit donné public, et que pendant ce temps, les poursuites soient suspendues et toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1890.
JOS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 avril—26—mai 3 9

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,776—Division D—Rochester & Hodgson contre créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Rochester & Hodgson et de John J. Roche et Joseph C. Hodgson, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue prévalant Henry P. Dyer, notaire à son bureau, dans la bâtisse Morris, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 5me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de disposer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'être un avis de voter sur la demande de la décharge des pétitionnaires et sur toutes autres matières qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1890.
Signé: H. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. O. RANKIN Député Greffier.
1er avril—1 15 30

A TRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
LA Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'arrondissement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros mensuels ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous déclarons, par les présentes, très bien portants à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ainsi que avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.
Comm. G. T. Beauregard
Jos. Ewing
COMMISSAIRES.
Grand Tirage Mensuel,
PAR
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MAI 1890.
GROS LOT:
$30,000
100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de...$30,000, soit $30,000
1 Lot de.. 10,000,... 10,000
1 Lot de.. 5,000,... 5,000
1 Lot de.. 25,000,... 25,000
2 Lots de.. 10,000,... 20,000
5 Lots de.. 5,000,... 25,000
25 Lots de.. 1,000,... 25,000
100 Lots de.. 500 ... 50,000
200 Lots de.. 300,... 60,000
500 Lots de.. 200,... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de...$500, soit..... $50,000
100 Lots de...$300, ... 30,000
100 Lots de...$200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,134 Lots se montant à.... $1,054,900
On demande des agents partout.
Pour les prix à payer par les Clubs, on peut tout renseignement que l'on voudrait avoir. Ecrire distinctement et d'une manière très distincte et en Lettres Bâtées. On recevra un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées. Monnaie courante par l'Express.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne
Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

AVIS AUX CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,266—Division D—W. H. Eckert vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers demandée dans cette affaire soit convoquée et tenue prévalant Ferdinand Herdegen, notaire, le samedi 31me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but que les dits créanciers signent les termes et conditions de la vente des biens sur la rue Robertson appartenant en propre à l'insolvable et maintenant réclamé par les créanciers, soit fixé par eux comme le plus demandé par le syndic.

Nouvelle-Orléans, 26 avril 1890.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
27 avril—27—mai 15 21

ÉTAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—Fenno J. Blumer vs son créancier.—No 29,980.—Ordre de cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Peter J. Blumer, soit convoquée et tenue devant Henry E. Kerr, Esq., notaire, en son étude No 194 rue Commerce en cette ville, le VENDREDI, 9me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et quant à l'ordre à donner toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 avril—26—30—mai 5

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,487—Division D—Rachel Hodgson contre créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Rochester & Hodgson et de John J. Roche et Joseph C. Hodgson, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue prévalant Henry P. Dyer, notaire à son bureau, dans la bâtisse Morris, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 5me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de disposer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'être un avis de voter sur la demande de la décharge des pétitionnaires et sur toutes autres matières qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1890.
Signé: H. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. O. RANKIN Député Greffier.
1er avril—1 15 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Scurry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,296—En vertu d'un ordre de Cour, daté le 31 mars 1890, agissant sur requête du héritier Ed. Gardère, de l'assemblée de famille homologuée dans l'intérêt d'Ephraim H. Steele, interdit, Silver Horn, Jr., Subrogé, le 28 mars 1890, ordonnant la vente de la propriété décrite ci-après, d'après les termes recommandés par la dite assemblée de famille, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au comptant à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu de l'Honorable Fred. D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au comptant à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 5 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et appartenances, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'île connue entre les rues Douzième, St-Patrick, St-Denis et Tréhème, désigné comme les Nos 19 Dix, et formant l'angle sur les rues Douzième et St-Patrick; il mesure trente pieds de face à la rue Douzième, cent trente pieds de profondeur et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté adjacent au lot No neuf et cent trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de profondeur de face à la rue St-Patrick.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et hypothèqués par lui, portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente avec toutes les garanties usuelles et clauses pénales et avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur le dit propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville d'Carrollton, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlot D, ancien plan, maintenant No 87; compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, cinquante pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 1 forme le coin de la rue Madison et Cambronne.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville d'Carrollton, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'îlot D, ancien plan, maintenant No 87, compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, cinquante pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 1 forme l'angle de la rue Cambronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Pour la première propriété, 1° comptant, à payer à l'acquéreur, un billet hypothécaire de $220, datée du 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 2° Et le balance, s'il y en a comptant.

Et pour la seconde propriété: 1° comptant pour payer le billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance s'il y en a comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. S. Whitaker vs J. J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 27 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain dans le Premier District, borné par les rues Remparts, Dryades, Perdido et Poydras, mesurant, au côté de la rue Perdido, 30 pieds de façade sur la rue des Remparts, sur 89 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant le angle le plus proche de la rue Perdido, du terrain No 4, acquis par Mme Mathilde Martin, épouse de John Joseph O'Connor, ici autorisée par son époux, d'Auguste Marchal, par acte passé devant André Hero, jne, notaire, le 18 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Therezia Dietrich Groetsch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,229—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Joséphine, désigné comme lot No Onze de l'îlet No Dix, sur le plan original du Faubourg Lafayette, déposé à l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure à la moeuve frontale, soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre-vingts piastres montant du prêt, avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 1881, et une somme de neuf cent soixante piastres et vingt huit pour cent d'intérêt par an sur une somme de neuf cent soixante piastres du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cette somme de neuf cent soixante piastres du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1886, et les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

Et pour le surplus, ensemble en entier le réalisé du dit acquéreur hypothécaire de la différence entre ce qu'il a payé pour cette propriété, et ce qu'il a payé pour le prêt de la hypothèque, à savoir: La somme de mille deux cent quatre vingts piastres et quatre cent soixante centimes, sous les obligations d'un centième, portant intérêt à dix pour cent, conformément à un jugement rendu par la Cour Civile de District, le 25 avril 1889.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 10.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Schuyler B. Selby.

No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Les deux tiers indivis d'action, titre et intérêt dans la propriété de cette succession, sise et située dans la Commune—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan—

Les deux tiers indivis d'actions, titres et intérêts d'un certain gageous en portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Tchoupitoulas, Nuns, Religieuse et Delachaise, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé par devant J. E. Marks, notaire, en cette ville, le 26 février 1841, et mesurant au plus américain 127 pieds 9 pouces de face à la rue Première sur 250 pieds de profondeur sur la rue Collège, anciennement Plaquemine, entre lignes parallèles et clôtures mitoyennes et avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 avril—9 16 23 30—7 14 17 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Jergens (ou Jurgens) ou la Succession A. Fritsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,716—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No Quatre de l'îlet No Cent Quatre-vingts, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, comprenant huit chambres et 3 cabinets de bonnes.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No neuf et cent trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de profondeur de face à la rue Bourgogne.

Les améliorations consistent en une maison double à deux étages, couverte en ardoises, et avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—7 14 17 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Jergens (ou Jurgens) ou la Succession A. Fritsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,716—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville d'Carrollton, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlot D, ancien plan, maintenant No 87; compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, cinquante pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 1 forme l'angle de la rue Madison et Cambronne.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville d'Carrollton, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'îlet D, ancien plan, maintenant No 87, compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, cinquante pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et est cette partie du dit lots commençant à soixante pieds du coin des rues Madison et Cambronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Pour la première propriété, 1° comptant, à payer à l'acquéreur, un billet hypothécaire de $220, datée du 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a comptant.

Et pour la seconde propriété: 1° comptant pour payer le billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance s'il y en a comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 10.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Les deux tiers indivis d'action, titre et intérêt dans la propriété de cette succession.

Les deux tiers indivis d'actions, titres et intérêts d'un certain gageous en portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, anciennement connue ville de Lafayette et en partie dans l'ancienne Lafourche, désignée comme lot No Dix, et formant l'angle sur les rues Douzième et St-Patrick; il mesure trente pieds de face à la rue Douzième, cent trente pieds de profondeur et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté adjacent au lot No neuf et cent trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de profondeur de face à la rue St-Patrick.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et hypothèqués par lui, portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente avec toutes les garanties usuelles et clauses pénales et avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Auguste Larieu.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 27,679.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—JEUDI, 15 mai 1890, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, sur la propriété de feu H. Fuisenaud, sise au côté Ouest du Bayou St-Jean, au pied du pont de la rue Espinasse, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division "E", en date du 29 avril 1890, pour le compte de la dite succession:

25 vaches.
3 chevaux.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 1er mai—1 6 10 15

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 5 mai 1890, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Veuve Anglade, prêteur sur gages, coin Conti et Pauger, les gages non retirés de la vente du 2 courant, diamants, montres en or et en argent, chaînes de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, pièces de fantaisie et autres articles fins.

Conditions—Comptant. 30 avril—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et François—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Frederick Gast, à savoir:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans les terrains Nos B 1, 3, 4, 8 et 11 du carré d'îlet No 37 borné par les rues Rousseau, Religieuse, Ste-Marie et St-André, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain B 1 mesure 29 pieds de façade sur Rousseau sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne de la plus rapprochée de la rue St-André et environ 86 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Ste Marie, avec 1 1/2 pouce d'une aile de 12 pieds de profondeur et 6 pieds 3 pouces et 3 lignes.

Le terrain No 8 mesure 28 pieds 4 pouces de façade sur Ste-Marie sur une profondeur de 129 pieds 3 pouces et 3 lignes.

Le terrain No 11 mesure 60 pieds de façade sur Rousseau, sur une profondeur de 180 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent des: No 28 rue Rousseau, une écurie à deux étages en briques, avec place pour 35 à 40 chevaux.

No 49 rue Rousseau, une forge en briques.

Nos 42 à 44 rue Rousseau, un cottage double en briques couvert en ardoises ayant 2 chambres, cuis ne et citerne de chaque côté.

Nos 46, 48 et 50 rue Rousseau, trois cottages en briques couverts en ardoises, le tout sous une longue toiture. Chaque côté a 2 chambres, cuisine, citerne etc.

Coin des rues Dryades et Félicité.

4° Quatre terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, étant les terrains Nos 18, 19, 20 et 21, dans le carré d'îlet No 292, borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et St-André, lesquels se touchent et mesurent, chacun, 28 pieds 8 pouces de façade sur Félicité, 27 pieds de profondeur à l'arrière, sur des profondeurs comme suit:

Le terrain No 18 a 119 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 17 et 113 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la limite du terrain No 19.

Le terrain No 19 a 113 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 18, et 108 pieds 5 pouces sur la limite du terrain No 20.

Le terrain No 20 a 108 pieds 5 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 19 et 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la limite du terrain No 21.

Le terrain No 21 a 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 20, et 97 pieds, 4 pouces et 2 lignes à profondeur et de façade sur Félicité, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent des:

No 484 rue Dryades, coin Félicité—Un entrepôt en bois avec toiture en fer dit "corrugated".

No 486 rue Dryades—Un magasin en briques à deux étages.

No 488 rue Dryades, un magasin en briques à un étage.

No 490 rue Dryades—Une écurie en bois couverte en ardoises, toutes les et chacune des bâtisses de dépendances, citernes, ouvertes, etc.

Nos 346 et 348 rue Félicité—Une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis couverte en ardoises, à l'arrière des terrains Nos 19, 20 et 21, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangar, cuisine, tuyaux de gaz, rapportant $15 par mois de chaque côté.

Site propre pour y bâtir rue Première.

5° Un terrain en morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 157 borné par les rues Première, Philippe, St-Patrick et St-David, étant le terrain No 8 et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Coin des rues Laurel et Général Taylor, sixième district.

6° Six terrains situés dans le carré d'îlet No 161, anciennement No 12, borné par les rues Laurel, Jersey et Annonciation, Général Taylor et Amazonite, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Les terrains Nos 16, 17, 18, 19 et 20 se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade pouces. Le terrain No 21 touche et forme le coin des rues Laurel et Gen'l Taylor, et mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de façade rue Laurel, sur une profondeur et façade, rue Gen'l Taylor, de 126 pieds 2 pouces et 4 lignes: 125 pieds 2 pouces sur la limite du terrain No 20 et 43 pieds 11 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière.

Ilet de batture de choix, rues Front et Léontine.

7° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet lettre C borné par l'